

*12^{ème} Edition du Championnat
Départemental de golf du Val de Marne
Samedi 5 Octobre 2024
Golf de Marolles en Brie*

La rencontre se déroulera en appliquant les règles sanitaires en vigueur

Règlement de la compétition

Organisée par le Comité départemental de golf du Val de Marne en partenariat avec le golf de Marolles en Brie, la 12^{ème} édition du championnat départemental aura lieu :

Le Samedi 5 octobre 2024

Golf de Marolles en Brie

Mail de la justice Marolles en Brie 94. Tel : 01 45 95 18 18

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET INSCRIPTIONS

Le championnat est ouvert à tous les golfeurs licenciés dans un club du Val de Marne et ayant un index inférieur ou égal à 45.

Pour les joueurs de moins de 16 ans : Les départs seront adaptés à leur catégorie d'âge. Avec un index supérieur à 45,4 et inférieur à 54 la participation au championnat se fera sur 9 trous.

Les inscriptions seront enregistrées exclusivement sur le site du golf de Marolles en Brie.

Celles-ci seront ouvertes jusqu'au mercredi 2 octobre 18 h. Elles seront traitées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. **Le nombre maximum de joueurs (ses) étant limité à 80, au-delà, une liste d'attente sera constituée.** En cas de "scratch" le premier de la liste sera retenu.

Le droit d'inscription, sauf autre disposition, est à régler **au plus tard** lors de la remise de la carte de score le jour de la compétition sous forme de chèque à l'ordre du **CDgolf94**.

DROIT ENTREE COMPETITION + GREEN FEE 18 TROUS :

EXTÉRIEUR : 50 €,

JEUNES -16 ans : Gratuit

MEMBRE du golf de Marolles en Brie. Tarif à l'accueil

HORAIRES DE DEPART :

Les départs se feront dans l'ordre croissant des index dans chaque tranche horaire.
Le comité de l'épreuve se réserve le droit de repousser certains départs.

Les heures de départs seront disponibles à l'accueil du golf et sur le site du Comité départemental à partir du vendredi 4 octobre 2024.

L'ordre des départs ne pourra être modifié après la diffusion sur internet des horaires de départ.

TERRAIN ET REGLES EN VIGUEUR

Le terrain retenu est celui de Marolles en Brie, la compétition se fera sur les 18 trous.

Le compétiteur doit se présenter à l'accueil du golf pour s'enregistrer

Les joueurs (ses) sont priés **d'être présents 10 minutes** avant leur départ aux ordres du starter qui aura toute autorité pour aménager les départs.

Le joueur forfait après le tirage des départs de la compétition aura un statut de « disqualifié ».

FORMULE DE JEU ET INDEX

La formule de jeu sera en **Stroke Play avec la règle du score maximum** (Par + 4)

Pour cette compétition, l'index retenu par le comité de l'épreuve sera **inférieur ou égal à 45 d'index.**

Attention pour les jeunes : Les départs seront adaptés à leur catégorie d'âge.

Avec un index supérieur à 45,4 et inférieur à 54 la participation au championnat se fera sur 9 trous
Pour la rencontre réservée aux personnes en situation de handicap, le règlement est celui mis en place avec le CDSA

Dames :

Première série pour les index inférieurs ou égaux à 24,4 : départs des repères bleus,

Seconde série pour les index compris entre 24,5 et 45 : départs des repères rouges.

Messieurs :

Première série pour les index inférieurs ou égaux à 15,4 : départs des repères blancs,

Seconde série pour les index compris entre 15,5 et 45, les départs des repères jaunes.

Remarque : Les séries féminines et masculines pour être modifiées et seront déterminées à partir de la liste des inscriptions

RECORDING

Les joueurs doivent se présenter **ensemble au Recording**. Il se fait à l'accueil du golf club house.

En cas de différend entre le joueur et son marqueur sur le score d'un trou ou plus. Le problème doit être signalé au comité et le marqueur ne doit pas signer la carte tant que le différent n'est pas résolu.

Dans le cas d'une simple erreur, le marqueur devra simplement rayer, modifier puis signer en dessous de chaque modification.

REMISE DES PRIX ET CLASSEMENT :

Les résultats seront proclamés et la remise des prix auront lieu à 18h00. (Heure modifiable suivant le nombre de participants et une fois que toutes les parties seront passées au Recording) et sur le site du Comité Départemental le lendemain de la compétition www.cd-golf94.com

Les ex-aequo sont départagés conformément au règlement de la compétition ou à défaut sur les résultats des 9 derniers trous puis des 6 derniers, 3 derniers puis du dernier trou.

La présence du joueur participant à une compétition est vivement souhaitée à la remise des prix par courtoisie envers les organisateurs et les autres participants.

Tout joueur absent (ou non représenté) à la remise des prix ne pourra pas réclamer son prix, celui-ci étant attribué au joueur suivant dans le classement de l'épreuve.

Les abandons non justifiés et les absents ne pourront pas participer au tirage au sort.

Pour le classement individuel :

L'ensemble des résultats sera publié en brut et déterminera le classement individuel pour chaque catégorie dans chaque série (Femme, homme, jeune, senior) et permettra d'attribuer les récompenses.

Le premier du classement brut de chaque série femme et homme sera championne et champion du Val de Marne 2024.

L'ensemble des résultats sera aussi publié en net et déterminera le classement individuel pour chaque catégorie dans chaque série (Femme, homme, jeune, senior) qui permettra éventuellement d'attribuer des récompenses.

Pour le classement par équipes :

Réservé aux clubs du Val de Marne, il est établi à partir des résultats des joueurs licenciés au

sein d'un même club (lien 1).

Une équipe est composée au maximum de 6 participants : deux hommes (un dans chaque série : 1ere, 2eme, seniors), deux femmes (une dans chaque série : 1ere, 2eme, senior) et deux jeunes (fille et garçon) et au minimum de 3 participants du même club

Un club peut présenter plusieurs participants dans chaque catégorie.

C'est la place qui sera retenue (résultats du classement de la compétition en brut sans les individuels n'étant pas retenue dans une équipe), le premier marquant autant de point que le nombre d'équipes présentes, le deuxième avec un point en moins, etc. L'équipe gagnante est celle qui marque le plus de points.

S'il manque une personne dans l'équipe, l'équipe en question ne marquera pas de point dans la série.

En cas d'égalité, c'est le nombre de participants qui départagera, puis le nombre de points en Stroke - Play brut et enfin en net.

Le Trophée est confié à l'équipe gagnante pour une durée d'un an, et remis en jeu l'année suivante.

Le Trophée est définitivement attribué au club l'ayant remporté trois fois consécutivement.

Par exemple :

Il y a 8 équipes d'au moins 3 participants d'un même club. Les 6 membres d'un même club qui constitue une équipe se classent : 1ere série (1, 4), 2eme série (8, 3), jeune (5 et 2)

Le score de l'équipe est donc : $8+4+1+6+4+7 = 30$ points

Les 3 membres d'un autre club se classent : 1ere série (2, 0), 2eme série (0,1), jeune (1, 0).

Le score de l'équipe est : $7+0+0+8+8+0 = 23$ points

Attention :

Ce règlement complète le règlement de la ligue de golf Paris Ile de France.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux

COMITE D'EPREUVE

Le comité d'épreuve sera constitué de deux représentants du CDGolf94 et d'un représentant du golf organisateur.

Le comité d'épreuve se réserve le droit de prendre toutes décisions jugées utiles pour le bon déroulement de la compétition. Tous les litiges doivent lui être soumis et ses décisions sont sans appel.

GREENSOME « PARA GOLF ADAPTE »

En partenariat avec le CDSA94 cette compétition se déroulera sur 9 trous réunissant des golfeurs des pratiquants en situation de handicap issus du « Sport Adapté » ou pas et en binôme avec des sportifs golfeurs (haut niveau, personnalités etc.)